

L'an deux mil dix-huit, le 27 février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents excusés : Mrs AIMAR Nicolas, SCANTAMBURLO Luigi, CREPIN David et Mme BASTIEN Béatrice

Procurations : Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques

Monsieur Claudy DEGAND est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 5 décembre 2017. Pas d'observation.

DELIBERATIONS

Objet : Modification du temps de travail : temps plein

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme MONSAURET Valérie Adjointe administrative principale 2^{ème} classe pour un temps complet dans son grade soit 35 heures semaine.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal ont accordé le temps plein de 35 heures à Mme MONSAURET Valérie.

Objet : Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'existence de l'IAT pour le personnel communal titulaire. Il propose de l'accorder à Mme Corinne ANSEL Adjointe technique titulaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents l'IAT a été accordée à Mme Corinne ANSEL

Objet : Adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au rattachement de la Communauté de communes de la Morinie à la Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer au 1^{er}/01/2017, le syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Morinie, n'est plus composé uniquement des 5 communes de Cléty, Dohem, Ouve-Wirquin, Pihem et Wismes, Communes déjà adhérentes au SIDEALF pour la compétence Eau.

De ce fait, le SIVU de la Morinie a demandé l'adhésion au SIDEALF pour la gestion de la compétence assainissement non collectif.

Il informe l'assemblée que le SIVU de la Morinie a demandé son adhésion au SIDEALF qui a accepté cette demande.

L'adhésion du SIVU est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF.

Aménagement du temps de travail

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Pauline MARQUIS demandant une augmentation de 8 heures de son temps de travail. Elle souhaite reprendre la fonction de vagemestre. Il est répondu que les élus s'en chargent. Elle souhaite également passer plus de temps à aider les institutrices. Monsieur le Maire dit qu'il vaut mieux attendre l'organisation de la rentrée scolaire par les enseignantes pour connaître les nécessités.

Organisation du centre aéré en juillet

En raison des travaux aux écoles de Wavrans, le centre aéré se déroulera dans les locaux de l'école Henri Matisse d'Elnes. Le temps de travail effectué par les employées municipales sera tributaire de l'emploi du temps du centre aéré.

Ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école Henri Matisse

Monsieur le Maire annonce la confirmation de l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école en raison de l'augmentation des effectifs. Il est proposé deux solutions auxquelles il faut sérieusement et rapidement réfléchir. Soit l'achat d'un bâtiment préfabriqué soit la location... ??? Les effectifs risquent de diminuer dans 2 ans.

Radars pédagogiques

Monsieur Roger VENDEVILLE informe l'assemblée des pannes récurrentes des radars pédagogiques occasionnées certainement par leur « vieillesse ». De ce fait, il présente le devis de chez Datacollect qui s'élève à 842,58 € TTC et demande l'avis des conseillers. Certains trouvent que cela est inutile car les automobilistes n'y font pas attention et roulent de plus en plus vite ; d'autres émettent la proposition d'installer un transformateur moins coûteux qu'un système solaire. Monsieur VENDEVILLE va se renseigner sur les tarifs.

Divers :

- Monsieur le Maire signale que la Commune est désormais propriétaire de l'immeuble 39 rue Bernard Chochoy (maison Lefranc). L'acte a été signé chez Maître Prevost-Debouzie. Il présente le devis « ARDENS » pour la démolition du café et de la salle qui s'élève à 8 415 € HT.
- Pour information l'enrobé dans les allées du nouveau cimetière a coûté 5000 € en matériaux, la main d'œuvre étant gracieusement offerte par l'Entreprise Jacques DELATTRE.
- Monsieur Bernard VASSEUR s'interroge sur l'utilité du site internet de la Commune. Il n'y a plus de mises à jour ??? Voir auprès de Nicolas AIMAR pour obtenir les codes afin d'y accéder pour insérer les informations utiles.
- Monsieur Michel BUQUET revient sur l'utilité des radars pédagogiques : pourquoi investir à nouveau, c'est une dépense inutile.
- Monsieur Jean-Pierre GASPART avertit que les quads réussissent toujours à passer dans le sentier qui va de la Cité M. Merger à la rue de la Brasserie malgré la pose de piquets. Il faut étudier le problème car le chemin doit rester accessible par aux poussettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.